

LE REVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel
PRIX : 2 FRANCS
Téléph. 344.76 et 145.88
C. C. Postal Nantes 234-98

L'Accroissement de la Production doit profiter aux Travailleurs et non au Patronat

Les conditions de plus en plus difficiles, que subissent les travailleurs entraînent un mécontentement que seuls, les privilégiés du régime peuvent méconnaître.

La Confédération Générale du Travail qui n'a cessé de défendre les intérêts des salariés, ne peut rester passive devant une telle situation.

Contrairement à ce que les diviseurs de la classe ouvrière affirment, la C. G. T. ne peut être taxée d'avoir négligé aucun des aspects, des problèmes, qu'elle eut à résoudre depuis la Libération.

Dès à cette époque, elle sut entraîner les masses laborieuses du pays à un effort indispensable au redressement économique de celui-ci et à la sauvegarde de son indépendance.

Ce mot d'ordre a été parfaitement compris et il en résulte une augmentation de la richesse nationale.

En exigeant que cette élévation de notre production profite à ceux qui y ont participé, il n'y a rien en cela qui puisse être considéré comme démagogique, si ce n'est par ceux qui estiment que le travail doit simplement constituer un profit capitaliste.

En revendiquant, comme elle n'a cessé de le faire, pour la revalorisation du pouvoir d'achat, en fonction de l'amélioration de la production, la C. G. T. était ses prétentions sur des bases, devant lesquelles ses adversaires durent s'incliner en juillet 46.

Aujourd'hui, ces derniers accusent notre centrale syndicale de compromettre l'équilibre économique et financier du pays, et en particulier la politique de baisse des prix, par l'appui qu'elle apporte aux exigences légitimes du monde du Travail.

Il est cependant connu de tous, avec quelle ardeur nous avons participé à la campagne de baisse en mobilisant toutes nos forces, pour agir dans les comités d'entreprises et dans les commissions d'assainissement des marchés.

Nul, de bonne foi, pourra nous faire le reproche d'avoir entravé l'expérience décriée en Janvier dernier, car la démonstration est faite que nous y avons participé activement et que nous n'entendons pas ralentir cette activité, cependant, nous cesserions d'être des militants syndicalistes, défenseurs des intérêts ouvriers, si nous prétendions que les effets des décrets du 1er Janvier et 1er Mars ont réglé le problème du pouvoir d'achat des travailleurs ; si des prix ont diminué, il y en a malheureusement trop qui ont augmenté et souvent par voie d'autorité gouvernementale.

La question se trouve donc posée avec la même importance, il nous faut certes poursuivre notre action au sein des comités d'entreprises, dans les commissions d'assainissement pour la diminution des prix et en parallèle, obtenir une revalorisation de pouvoir d'achat en harmonisant la rémunération des travailleurs avec la production qu'ils effectuent, l'amélioration de celle-ci ne devant pas se traduire par un sur-profit capitaliste.

Les obstacles, sans cesse accumulés, par nos ennemis, ne seront surmontés, que par la cohésion de toutes les victimes d'une situation, qui ne saurait se prolonger sans compromettre gravement l'effort entrepris et dont nous connaissons la nécessité.

G. JACQUET.

SERVITUDE & GRANDEUR du délégué de bord

Depuis 1936, les Pouvoirs publics ont admis le délégué de bord sur les navires de Commerce et lui fixe légalement ses attributions. Est-ce à dire qu'en fait, tous les équipages profitent de la garantie qui leur est ainsi accordée.

Si pour le personnel subalterne, il n'est jamais dérogé à cette règle, bon nombre d'Etats-majors laissent « courir », tantôt par négligence, tantôt par crainte. Ils se dérobent ainsi au plus élémentaire en même temps qu'au plus sacré des devoirs civiques et syndicaux.

Car, en fait, qu'est-ce que le Délégué de bord ? De toute antiquité, dès que les hommes se furent groupés pour une mise en commun des forces ou moyens de défense individuels, naquit aussitôt dans leur esprit le sens de la hiérarchie. Dans tout agglomérat humain, dans toute société, dans toute parcelle de ladite société si infime, soit-elle, il ne peut manquer de se révéler une autorité.

Ce chef, les hommes l'acceptent par respect pour son savoir, sa force, son autorité, son courage ; ils se donnent ainsi un Maître. Ou mieux, ils le choisissent pour ses qualités morales, sociales, humanitaires. Ce chef est alors leur représentant.

L'Equipage d'un navire en mer est le type même de cette parcelle d'humanité, détachée pour un temps plus ou moins long du monde vivant. Sur le navire qui voguera durant de longs jours dans la solitude des océans, vit une communauté humaine avec des devoirs, ses qualités et ses défauts.

A la tête de cette communauté, pour lui dicter ses devoirs, faire

respecter la discipline indispensable, assurer ses besoins matériels et une répartition équitable de l'effort et du travail qui lui sont demandés, la société y a placé un chef. Il n'est jamais venu à l'idée d'une personne sensée d'en contester le bien-fondé ni l'autorité. Il y a toujours eu, il y aura toujours un chef d'expédition, un Capitaine.

Mais tout être humain, s'il a de magnifiques qualités, possède dans sa nature même et parallèlement de terribles défauts dont certains peuvent apparaître à l'occasion d'une promotion dans l'échelle sociale : partialité, intransigeance, avarice, orgueil, despotisme, brutalité.

Laisser à une telle personne l'exercice absolu de son autorité, c'est aller en droite ligne vers les abus les plus abominables.

C'est pourquoi les civilisations les plus reculées ont créé la Loi, destinée à limiter les devoirs et à sauvegarder les droits de chaque membre de la communauté, une force de coercition pour en assurer le respect, des avocats pour en demander le cas échéant, l'application.

A bord, la loi est appliquée par le Capitaine, respectée par l'Equipage. Mais pour que règne, en toute circonstance, la justice et l'équité, il doit, en toute logique, exister un Avocat de l'Equipage chargé de rappeler à l'une ou l'autre des parties ses droits et ses devoirs au regard de la dite loi.

Cet avocat, ce député du Marin en mer, a pris le nom de Délégué de bord.

L'équipage du navire de commerce comporte quatre catégories : Pont, Machine, Service Civil et Etat-Major. Les intérêts de chaque catégorie étant souvent différents, il importe donc que chacune d'elles ait son propre délégué, les délégués ayant toujours la possibilité d'agir de concert le cas échéant.

Dans ces conditions, on ne saurait trop rappeler en particulier aux Etats-Majors qu'ils ont le devoir, lors de leur première constitution ou à l'occasion de leur renouvellement, de nommer un délégué.

La règle démocratique doit présider à sa nomination. A l'issue d'un scrutin parfaitement régulier, l'Etat-Major mandate le candidat élu, auprès du capitaine au moyen d'un procès-verbal signé de tous ses membres. Le délégué a donc, à partir de ce moment, qualité pour parler au nom de ses mandants en toute circonstance, sans qu'il puisse être fait grief de son action puisqu'il est reconnu par la loi.

Si le champ d'application de la fonction du délégué est très vaste, on peut le résumer en ce mot : Vigilance. Il aura à faire face à bien des embûches ; il lui sera tendu bien des pièges, quelquefois par ceux-là mêmes qu'il a mission de défendre, les éternels mécontents. Aussi devra-t-il agir avec circonspection, se référer aux textes en vigueur avant d'entreprendre toute action, ne pas en déformer l'interprétation ; en un mot, s'en tenir plus à la lettre qu'à l'esprit.

Pour qu'un contact étroit reste établi entre le délégué de bord et les sections syndicales des ports d'armement ou d'escale, il sera utile de tenir un journal du délégué, dans lequel seront relatés, au moment où ils se produisent, les incidents de toute nature, les remarques, les suggestions dudit délégué ou de ses mandants.

Avec le temps, en effet, le souvenir s'estompe, et à plusieurs semaines ou plusieurs mois d'intervalle, il est parfois difficile de reconstituer les faits dans leur parfaite exactitude et dans la chronologie exacte de leur développement.

A la lecture du journal du délégué, le secrétaire du syndicat pourra juger en toute impartialité de l'incident survenu en cours de voyage et intervenir à son tour en connaissance de cause auprès du capitaine, de l'armement ou de l'administrateur. Cette façon de procéder permettra de fixer les responsabilités et évitera bien des déboires.

De plus, sur le plan fédéral, le collationnement de tous ces journaux de délégués, constituera une documentation d'un intérêt indiscutable pour l'avenir.

La nomination d'un délégué de bord n'exclut pas ipso-facto l'établissement d'une liste de délégués de semaine, au contrôle et à la distribution des vivres. Au contraire, il est bon que chacun prenne à tour de rôle sa part de responsabilité civique. Mais le délégué permanent n'en reste pas moins celui qui a mission d'intervenir dans les cas graves, nantis des pleins pouvoirs que lui ont délégués ses mandants.

En résumé, les officiers doivent se pénétrer de cet axiome syndical : défense de leurs intérêts par un des leurs mandaté par eux et expression même de leur unité. Cette unité qu'il ont adoptée dans leur fédération unique. La plus grande partie de leurs intérêts sont communs ; le but à atteindre reste le même : Un meilleur être général. L'Etat-major doit se considérer comme un comité permanent de vigilance, afin de déceler toutes les frictions qui peuvent se produire dans la marche sociale du navire, avec à sa tête son délégué, maillon d'étagère de la chaîne syndicale.

Il comprendra à l'usage, tout l'intérêt que présente une telle mesure, et l'importance pour ses intérêts et ses conditions de vie, de l'intervention quasi-permanente du Délégué de bord.

Le Secrétaire Général,
LE CALLO.

A TOUS LES TRAVAILLEURS

Parmi les efforts que chacun se doit d'accomplir se place une œuvre d'éducation objective de l'opinion publique que l'on essaie actuellement pour des raisons faciles à comprendre, de dresser contre nous.

Nous sommes persuadés que nous pouvons retrouver près des masses, compréhension et bienveillance, mais pour cela, il faut que celles-ci soient saines et honnêtement informées.

C'est sur vous, Camarades, directement intéressés, que nous comptons.

Et pour cela, il faut que vous sachiez bien que :

1° SUR LE SOI-DISANT DEFICIT.

Il n'y avait rien dans les Caisses lors du transfert des biens à Electricité et Gaz de France. Nous sommes partis à zéro.

Il fallait cependant relever nos industries par trop délaissées, et notamment en ce qui concerne l'électricité, porter une production qui est actuellement de 25 milliards de kWh à 40 milliards en 1951 pour ne plus connaître les délestages.

Où, pour la réalisation des travaux gigantesques que nécessite ce programme, on estime qu'en francs actuels, il faudra 200 milliards au minimum.

Pour la seule année 1947, l'investissement dans ces travaux sera de plus de 12 milliards — 8,3 pour l'électricité et 4 pour le gaz.

Si l'on ajoute à cette somme les 5 milliards 100 millions qui vont être versés pour indemniser les anciens actionnaires et le milliard d'intérêts à répartir aux obligataires des ex-Sociétés (car P.E.D.F. et le G.D.F. respectent leurs engagements) on atteint largement les 18 milliards annoncés à tort comme déficit.

Ces investissements et non ce déficit dont le but est de transformer des forces naturelles sans emploi en richesses nationales doivent-ils être mis à notre compte ? Non, pas plus qu'ils ne l'étaient avant la nationalisation, car il faut le dire, malgré le peu d'empressement que mettaient les Trusts à électrifier le pays, il y avait tout de même des travaux réalisés.

Ne croyez pas que ceux-ci étaient endossés par les Sociétés, non.

A cette bonne époque... les grands travaux, et parfois même les petits, étaient largement subventionnés par l'Etat, et personne à ce moment là ne s'est inquiété de savoir d'où provenaient les dividendes, tentièmes et parts distribuées.

(Suite page 5)

A l'Aide de l'Enfance, Avenir et Espoir de la France

C'est sur cet appel que se sont déroulés, à Paris, les 24, 25 et 26 mai dernier, les assises nationales de l'Enfance, qui ont rassemblé 683 délégués venus de 43 départements et représentant 49 organisations ou œuvres diverses.

Au cours de ces trois journées, pleines d'enseignement, les problèmes de l'enfance furent traités avec la volonté de remédier à un état de choses, qui met notre pays dans un grave péril ; celui de la dégénérescence.

Les rapports documentés, développés par des personnalités dont la valeur morale ne peut être mise en doute, mirent en lumière les causes des maux dont souffre l'enfance.

Il n'est pas possible en quelques mots de décrire les différents sujets qui furent examinés, je me bornerais à en rappeler l'essentiel.

Les différents rapports portèrent sur les conséquences de la guerre sur l'état de santé des enfants, la protection maternelle et infantile, la Sécurité Sociale, les loisirs de l'enfant, la réforme de l'enseignement, l'orientation et la formation professionnelle, les enfants dans la cité.

Avec leurs particularités différentes, ces rapports mirent en lumière l'ensemble des questions qui intéressent l'enfant.

En assistant à ces assises, l'on se rend compte de l'inexistence dans notre département des conditions les plus élémentaires, indispensables à la formation d'une jeunesse saine, pouvant nous laisser espérer une amélioration rapide de son état physique et intellectuel.

Depuis quelques années, les enfants naissent de parents sous-alimentés, ils sont soumis eux-mêmes dès leur premier âge à une alimentation insuffisante et souvent de mauvaise qualité, le lait en particulier.

Ils fréquentent ensuite des écoles surchargées où le personnel enseignant est dans l'impossibilité de porter une attention spéciale à des enfants qui sont des retardés mais qui peuvent être récupérés.

Après l'école, ils sont très souvent jetés dans la vie de l'usine, avec beaucoup de difficultés d'adaptation.

L'examen de tous ces problèmes a amené les délégués à condamner la politique actuelle en faveur de l'enfance et à s'élever contre l'insuffisance du budget de l'Education Nationale, qui n'est en France que de 7 % du budget fédéral, alors qu'en Angleterre il est de 21 %, aux U. S. A. de 22 %, en U. R. S. S. de 25 %.

Des décisions contenues dans des résolutions votées à l'unanimité par les délégués ont été prises, il faut les maintenir, les faire entrer dans la réalité.

Pour y parvenir, il nous faut constituer à l'image du Comité national des Amis de l'Enfance, un Comité départemental et des Comités locaux, en faisant appel à toutes les organisations et œuvres poursuivant des buts désintéressés en faveur de l'enfance, dans un esprit de neutralité absolue.

Il nous faut populariser les décisions prises afin qu'elles pénètrent et s'imposent partout, afin que nos enfants s'épanouissent dans la joie et le bonheur.

Gisèle DURAND,
déléguée par la Commission Féminine Départementale
aux Assises Nationales de l'Enfance.

Savoir ce que l'on veut ? UNE RESOLUTION

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, si l'on désire obtenir un résultat satisfaisant, il faut d'abord s'être fixé un but. Ceci est vrai dans tous les domaines de la vie et peut-être dans l'action syndicale plus que partout ailleurs.

Le propre de l'action syndicale en régime capitaliste, c'est d'être revendicative, aussi est-il indispensable, avant de passer à l'action de savoir exactement ce que l'on veut. On ne part pas au combat sans s'être fixé un objectif à atteindre, on ne part pas en grève sans connaître la nature des revendications à formuler. C'est pourtant ce qui me semble se produire dans la plupart des nombreux conflits qui se déclanchent un peu partout en ce moment, à Paris et en province. Les masses travailleuses qui cessent le travail, semblent ignorer, dans l'ensemble, quelles réclamations, au juste, elles porteront aux patrons. On déclanche le mouvement, avant tout par ce qu'on en a « marre ». On en a « marre » de toucher un salaire dérisoire de « crève de faim », on en a « marre » de ne rien avoir à se mettre « sous la dent et sur le dos » ! Ça ne peut plus durer, assez, on stoppe !

Je ne pense pas que ce soit seulement en débattant pour aller faire entendre nos jérémiades aux patrons et aux autorités, que nous obtiendrons plus de pain, plus de vêtements par un meilleur salaire. Non ! Il faut avant tout s'être mis d'accord sur une requête précise ; précise dans son fond et dans sa forme, et la maintenir sans compromis jusqu'à satisfaction. Sans quoi, nous laissons aux patrons, ou au gouvernement, le soin de nous proposer une solution plus ou moins illusoire qui ne pourra que nous conduire, à plus ou moins brève échéance, à une nouvelle déception.

Quel désir unanime soulève aujourd'hui, le prolétariat de notre pays ? Est-il besoin de poser la question ? Chacun réclame de quoi se mieux nourrir, de quoi se mieux vêtir. Se mieux nourrir, se mieux vêtir, ce ne sont pas des mots d'ordre, c'est un désir exprimant les besoins impérieux des travailleurs. Ce ne sont pas ces mots-là que l'on porte sur un cahier de revendications ! Et pourtant, sans plus de préparation, justifiant simplement son attitude par ces besoins, partout le prolétariat passe à l'action. C'est ici qu'est notre faiblesse, camarades, c'est ici qu'il faut crier casse-cou. Cette prétention de mieux-être dans vos foyers implique nécessairement que des mesures doivent être prises en notre faveur ; ces mesures, c'est à nous de les définir. Nous ne devons pas accepter n'importe quoi ! C'est une augmentation de salaire qu'il nous faut dites-vous, peu importe la forme pourvu qu'elle soit versée : augmentation horaire, prime de cecl, prime de cela, après tout on s'en moque, l'essentiel est de « toucher » davantage. Etes-vous certains, camarades, qu'un peu plus de monnaie dans votre bourse suffira à vous donner satisfaction ? C'est ici qu'il faut s'entendre sur le but que nous poursuivons ! Après tout, ce qui nous préoccupe, ce n'est pas tant le nombre de billets que nous percevrons le jour de paie que ce qu'ils représentent de marchandises ! Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Cela paraît évident, mais il est bon cependant de le préciser. Ce qui nous inquiète, ce n'est pas le taux de notre salaire nominal, c'est ce qu'il représente comme pouvoir d'achat. Voilà camarades, le vrai motif de votre action spontanée, le vrai ressort de votre lutte actuelle : être doté d'un pouvoir d'achat nous assurant notre subsistance et de conserver ; obtenir qu'il ne soit pas factice dès le lendemain par le jeu de l'augmentation du prix des denrées. Voilà, camarades, ce que nous voulons tous, plus ou moins consciemment. Il est en effet, un minimum, dans la capacité d'achat du salaire, au-dessous duquel il est impossible de descendre, sous peine de ne plus pouvoir subsister. C'est dans ce cas qu'un accroissement du pouvoir d'achat s'impose.

Une certaine divergence existe au sein de notre organisation sur le choix des mesures à faire adopter, propres à donner satisfaction aux désirs des travailleurs. Je pense d'ailleurs qu'il n'y a aucun mal à l'avouer. Tout le monde sait que certains d'entre nous sont partisans d'une augmentation déguisée du salaire nominal par la

création d'une prime à la production et que d'autres sont plutôt enclins à un blocage systématique des salaires et une diminution des prix. Les uns et les autres poursuivent le même but : doter le salarié d'un pouvoir d'achat lui permettant tout au moins de pourvoir à ses besoins essentiels.

J'estime, quant à moi, que ni l'une, ni l'autre de ces solutions ne peuvent nous donner satisfaction, car elles ne constituent que des demi-mesures inefficaces. Ce qui n'est pas sans danger d'ailleurs, pour notre organisation car elles suscitent, dans nos milieux, des espérances qui, lorsqu'elles s'évanouissent, laisseront encore un peu plus d'amertume et de lassitude indifférence, à l'égard du syndicalisme dans le cœur de ceux qui les auront chéries. Le moment est donc venu de parler net et clair, d'examiner les faits objectivement et d'en tirer des conclusions logiques. Assez d'opportunisme partisan, assez de demi-mesures paresseuses, assez de compromis plus ou moins démagogiques, ayons le courage de nos opinions et parlons franc ; sachons tirer la leçon qui découle de l'observation des choses et des gens.

Un pouvoir d'achat qui nous permette de vivre, nous ne l'obtiendrons ni par une augmentation de salaire plus ou moins avouée, ni par le blocage de ceux-ci. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait, dans le premier cas, que les prix ne suivent pas l'ascension des salaires ou dans le deuxième cas, que les prix baissent effectivement et dans tous les domaines de l'économie. La démonstration est faite, depuis longtemps déjà je crois, que, dans un cas comme dans l'autre, aucun gouvernement, ni force policière, n'ont réussi à stabiliser les prix à la suite d'une augmentation des salaires, pas plus qu'à provoquer une baisse générale effective, appréciable et durable, consécutive à leur stabilisation. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, puisque les grands trusts, qui sont à l'origine de la production, ne peuvent être contrôlés, dans leur rendement comme dans leur comptabilité, par personne et encore moins par le gouvernement. Camarades, avez-vous oublié que, dans un régime comme le nôtre, ce n'est pas le gouvernement qui contrôle les capitalistes, mais bien les capitalistes qui contrôlent le gouvernement ? C'est une vérité que l'on ne vous souffle plus très souvent aux oreilles, aujourd'hui, mais qui n'en reste pas moins valable, comme hier.

Ce qu'il importe d'entreprendre avant tout, aujourd'hui, camarades, c'est de garantir à notre salaire une capacité d'achat qui reste constante.

Devant l'impuissance gouvernementale en matière économie et malgré les efforts, sincères peut-être, de certains hommes politiques, mais sans succès, il faut reconnaître objectivement que la solution du problème des salaires ne peut résider que dans un rapport de forces entre la classe ouvrière organisée et le capitalisme. Un seul moyen donc pour nous garantir la validité de nos salaires : l'échelle mobile.

Je sais tout ce que cette mesure suscite d'objections dans nos milieux syndicaux. Les camarades partisans de l'augmentation des salaires par le truchement des primes à la production, prétendent que cela risque de nous conduire d'augmentations en augmentations, à la faillite de la monnaie ; quant aux partisans de leur blocage, leur inquiétude est identique ; les prix monteraient en flèche, disent-ils, et nous perdrons à tout jamais l'espoir d'une stabilisation monétaire.

Ces arguments ne sont pas sérieux, et l'épouvantail que l'on nous fait de l'échelle mobile, résulte d'un jugement simpliste sur la question. Pourquoi lui prêter cette qualité intrinsèque de provoquer irrémédiablement la course des prix et des salaires ? Il n'y a rien de plus faux ! Réclamer l'échelle mobile ce n'est pas revendiquer une augmentation continue, c'est simplement exiger une garantie sur la capacité d'achat d'un salaire sur lequel on se sera mis d'accord au préalable. Aucune des deux parties contractantes n'en a à craindre les effets si l'accord est respecté. Par contre, sans cette garantie, par suite de la montée des prix, toute augmentation de salaire équivaut à l'émission d'un chèque sans provision.

L'application de l'échelle mobile ne doit pas provoquer cette cascade d'augmentations, cette course des prix et des salaires. Prétendre le contraire c'est avouer implicitement qu'il est impossible d'imposer au patronat, une ligne de conduite conséquente, c'est admettre qu'en aucun cas, le prolétariat ne peut sortir vainqueur de cette lutte pour un mieux-être ; c'est avouer, en conséquence, que l'on a aucune confiance dans le résultat pratique des augmentations que l'on demande ou dans la campagne de baisse que l'on entreprend. C'est en fin de compte, se résigner à voir le salarié faire éternellement et à lui seul, les frais de la casse, sans avoir le courage de le reconnaître franchement. Dans ces conditions, la politique des augmentations de salaire ou celle pour la baisse des prix devient de la pure démagogie. Ces attitudes équivoques sont indignes de militants syndicalistes. Il faut avoir le courage de dire la vérité telle qu'on la voit, si sombre semble-t-elle.

Moi non plus, je ne crois pas dans l'efficacité de ces insuffisantes mesures, parce que je sais que dans le jeu de l'économie capitaliste, c'est le patronat qui a tous les atouts. C'est la raison pour laquelle je considère l'échelle mobile comme le seul moyen susceptible de nous sortir de ce cycle infernal des prix et des salaires. L'instituer c'est placer chacun devant ses propres responsabilités, c'est faire retomber tout le poids de la faute sur les épaules de celui qui osera déclancher la course fatale ; c'est ne plus permettre la fraude dans le jeu qui se joue entre le capitalisme et les travailleurs.

L'échelle mobile des salaires, ce n'est pas de brouiller ses pions avec ceux de l'adversaire, c'est lui dire : cesse de tricher, ou je f... un coup de pied dans l'échiquier.

C'est, au fond, ce que tous nous voulons.

E. BOURMEAU,
du Syndicat d'Indret.

Chez les Ouvriers du Port de St-Nazaire

Est-ce bien l'Economie dirigée ?

Les ouvriers du port de Saint-Nazaire s'étonnent à juste raison de certains faits qui se produisent, en ce qui concerne le routage des navires.

Ainsi, le P.L.M. 17, chargé de phosphates de Sfax, est monté à Nantes le 18 mars, à 12 heures. Arrivé en rade de St-Nazaire le 15 mars, à 9 heures, il aurait pu rentrer immédiatement au port pour commencer son déchargement, la marée de 10 h. 20 le permettait. C'eût été trop beau, les dockers auraient travaillé au lieu d'émarguer au chômage.

Ce fait nous rappelle les navires des Chargeurs Réunis qui, avant la guerre, séjournaient parfois une semaine avant leur monnaie. Allons-nous assister passivement au même spectacle, alors que nous nous plaignons du manque de navires ? Serait-ce trop demander

que de souhaiter un déchargement accéléré pour assurer une rotation plus rapide des navires. Les Pouvoirs Publics cherchent des devises et les laissent piller par des irresponsables ou des incompetents.

Nous démasquerons les responsables de cet état de choses, car nous ne pouvons admettre que cela continue. L'économie française, dirigée dans ce sens, ne l'est pas au bénéfice de la collectivité, mais à celui de certains intérêts privés.

Les dockers nazairiens ont perdu de ce fait 32 heures de travail, représentant 4 shifts à 60 hommes, ce qui fait 240 journées.

Où est l'économie ? D'une part, l'Etat aura à payer le chômage... aux 60 camarades n'ayant pas travaillé, et le navire aura perdu 3 jours de navigation.

Pour nous, c'est de l'Economie mal dirigée.

Les Délégués Syndicaux des Fonctionnaires de la Direction Générale du Contrôle et des Enquêtes, Economiques, réunis en Congrès à la Bourse du Travail de Paris, après avoir délibéré sur les récents et graves incidents qui viennent de se produire dans plusieurs villes de province ? Ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

1° — Ils regrettent que le Gouvernement n'ait pas prévu en temps utile, d'indispensables mesures de sécurité pour protéger contre des manifestations d'une violence inouïe, les locaux et les documents des Administrations publiques (Préfectures, Mairies, Directions et bureaux des Contributions Directes et Indirectes, du Ravitaillement Général, des Comités de confiscation des produits illicites).

Ils ne peuvent pas admettre que le Gouvernement ait laissé maltraiter ses propres serviteurs, sans engager immédiatement des poursuites judiciaires contre les auteurs de pareils attentats.

Ils dénoncent une action concertée contre l'Etat, dans le dessein de servir les intérêts d'une certaine politique ou ceux des trafiquants qui, depuis l'occupation, se sont enrichis sur la misère publique.

Ils déclarent cependant qu'ils respectent la liberté de réunion et

de parole même lorsqu'ils considèrent comme néfastes ou inconséquentes les opinions exprimées. Le Gouvernement ne pourrait rendre un plus mauvais service à sa propre cause qu'en interdisant les critiques contre sa politique. La démocratie exige que toute opinion puisse librement se manifester. Mais la violence et le désordre sont des abus de la démocratie qui conduisent à la guerre civile ou à la dictature. Un Gouvernement digne de ce nom se doit de les rendre impossibles sans nuire à la liberté d'expression.

2° — Ils s'étonnent que le Gouvernement laisse discréditer le dirigisme par une campagne qui porte sur les aspects les moins essentiels ou les plus étrangers à celui-ci, tel que le rationnement pratiqué pendant la guerre par les Gouvernements les plus libéraux.

Ils ne comprennent pas que les mêmes qui ont accueilli avec faveur le plan Monnet, qui ont approuvé l'institution du Conseil National du Crédit se fassent passer aujourd'hui pour les défenseurs ardents du Libéralisme parce qu'ils proposent la suppression des titres de ravitaillement ou des points textiles.

Il y a là la marque d'une confusion regrettable qu'il importe de dénoncer.

(Suite page 3)

Le qui est bon de connaître

La campagne contre les nationalisations se développe et nos adversaires choisissent tous les prétextes pour essayer de créer dans la masse cet atmosphère qui permettrait de faire échec aux nationalisations et de redistribuer aux anciens trusts les industries tant regrettées.

Hier, toujours la même presse, appuyée par la radio, a fait état de la réunion du Comité Economique Interministériel pour développer l'attaque contre le Gaz et l'Electricité, elle a créé un scandale devant le soi-disant déficit de 18 milliards accusé par le dernier budget. La cause ? Dans la Presse on s'est bien gardé de la faire connaître, car le mal vient de loin et les responsables ne sont pas évidemment ceux sur qui aujourd'hui l'on voudrait faire retomber les fautes.

Or, la population doit être informée, en réponse aux attaques venimeuses, nous lui devons la vérité, elle doit savoir l'effort produit pour faire rendre le maximum à des machines et à du matériel insuffisant et souvent en très mauvais état. Malgré ces mauvaises conditions, nous avons cependant dépassé de 34 % la production électrique d'avant-guerre et, cette année, nous devons produire 5 milliards de kilowatt-heures de plus qu'en 1946.

Obtenir, par rapport à 1938, 8 milliards de kwh thermiques et 13 milliards de kwh hydrauliques supplémentaires, porter de 433 kwh à 650 la consommation spécifique par habitant, tel est le but chaque jour poursuivi, tel est le programme grandiose que se sont donné ceux qui ont pris pour tâche de faire de l'Electricité l'industrie nationale la plus prospère et la plus utile du pays.

Pour cela, évidemment, des travaux gigantesques sont à entreprendre ; il faut d'abord moderniser nos installations thermiques, remplacer le matériel vétuste des centrales, substituer aux charbons marchands les bas charbons dans les centrales minières, recourir largement aux gaz de hauts fournaux dans les centrales sidérurgiques.

Il faut aussi aménager nos possibilités hydrauliques, utiliser entièrement l'énergie disponible en créant de nouvelles usines à l'aval des barrages ; construire de grands réservoirs intersaisonniers ; équiper la vallée du Rhône et la portion française du Rhin.

Il faut enfin réaliser l'immense programme qu'ont négligé sciemment ceux qui étaient plus soucieux de leurs propres intérêts que des intérêts de l'ensemble du pays ; il faut rattraper aussi rapidement que possible le retard imposé au renouvellement et à la modernisation des installations par quatre années d'occupation allemande.

Inutile de dire que cet important programme libérera la nation de l'emprise des féodalités économiques internationales et accroîtra, par conséquent, le bien-être de chaque Français, nécessitera des centaines de milliards ; mais ces milliards seront productifs, ce sont des placements dont nous bénéficierons plus tard et qui nous libéreront de plus en plus de l'étranger.

Pour en revenir au déficit, il ne s'agit donc pas d'un déficit d'exploitation à proprement parler, mais, comme on le voit, à des dépenses d'équipement et des charges financières qui viennent grever le budget.

Les premières s'élevèrent, pour l'année 1947, à 12.300 millions. Quant aux charges financières prévues pour l'exercice en cours, elle atteignent 5.100 millions au titre des indemnités dues aux anciens actionnaires et 990 millions d'intérêts pour les emprunts obligataires des ex-sociétés.

On nous rétorquera qu'au point de vue commercial, la gestion de l'E. D. F. est tout de même déficitaire. C'est un fait et nous ne devons pas nous contenter de rejeter la responsabilité de cet état de chose sur la vétusté de notre équipement, mais il est de toute nécessité d'accroître toujours davantage le rendement et de comprimer dans la mesure du possible, les dépenses administratives.

La modification des tarifs devra sans nul doute être envisagée, car les anciens prix soutenus au temps de Vichy par des subventions économiques, n'ont pas suivi la hausse générale et c'est ainsi que, par comparaison avec 1938, les prix sont à l'indice 3,9 tandis que les produits industriels qui nous sont nécessaires valent 8, 10 et 15 fois plus qu'avant guerre.

Le coefficient 8 n'a pas été appliqué au Gaz et à l'Electricité pour des raisons d'économie générale, mais s'il l'avait été, ce n'est pas 15 milliards de déficit, mais plus d'un milliard de bénéfices qui seraient enregistrés, malgré les dépenses massives indiquées plus haut. C'est ce qu'il faut faire connaître.

C'est pourquoi, devant les campagnes de presse inspirées par ceux qui n'ont pas encore pu « digérer » la Nationalisation, il s'agit, pour chacun de nous, de réagir, de répondre dans la mesure de nos moyens aux bruits souvent faux et tendancieux répandus par une presse asservie et intéressée, et de travailler d'arrache-pied, les yeux fixés vers le but à atteindre, vers cette abondance d'énergie électrique que le pays attend pour produire plus et vivre mieux.

Pour le Comité : A. DENIAUD.

P. S. — Les chiffres indiqués ont été pris sur la « Tribune Economique », journal qui ne peut être taxé de partialité à notre égard.

Sur le Port de Nantes

En restant sur un plan technique déterminé, rappelons que le port de Nantes, avant la guerre, disposait d'un puissant outillage pour exporter et importer toutes sortes de marchandises.

Dire que tous les quais étaient aménagés d'une façon rationnelle, serait un peu exagéré, des hommes qui connaissent bien leur métier comme Thomas J. et Behagel ont suggéré, ont insisté même, pour la modernisation des appareils de levage en usage dans le port de Nantes et ont, en partie, obtenu satisfaction.

Seulement... on peut voir encore sur les quais des engins... préhistoriques !

Ce sont de petites remarques et nous n'ignorons pas les difficultés du moment, nous demandons simplement si les Pouvoirs Publics, et la Chambre de Commerce en particulier, pensent à cette chose primordiale — le renouvellement de notre outillage public — pour assurer une lutte de production à laquelle vont prendre part les Ports qui ne manqueront pas de concurrencer le nôtre.

Seul, et depuis longtemps, le quai Wilson, possédait un outillage ayant donné satisfaction en particulier pour les marchandises pondéreuses, le maximum, difficile à atteindre dans d'autres ports, a été obtenu grâce à une main-d'œuvre en partie spécialisée — techniciens, grutiers, dockers — et un appareillage de traction en rapport avec le travail intense qui se pratiquait sur ce quai.

L'anachronisme à côté (Quai des Antilles), est plus symbolique si j'ose dire, on voit encore les vieilles « Farcot », ou des « Titans » qui ont payé leur dette à la « Société ou Chambre de Commerce » — quarante ans et plus de production et d'innombrables réparations... vous croyez qu'ils n'ont pas gagné leur retraite ? Surtout lorsqu'ils ont en face sur les quais de la Rive Droite, des grues ultra-modernes à fleches oscillantes.

Ce sont des détails auxquels il faut songer sous peine d'accuser dans un avenir très proche une infériorité flagrante, en pensant aussi aux facilités que ces engins modernes procurent aux ouvriers dockers diminuant leurs efforts dans une proportion considérable, tout en accélérant leur travail.

C'est un programme de rénovation que les syndicats, groupés dans la Fédération Nationale des Ports et Dockers, réclament pour un très prochain avenir, ils ne méconnaissent pas les difficultés présentes, ils demandent simplement que l'on fasse en haut lieu, dès maintenant, quelque chose pour concrétiser tous les efforts.

L'année dernière (1946) nos possibilités n'ont pas atteint 30 % du tonnage s'appliquant exclusivement à l'importation, et il est sage de peser nos responsabilités pour une reprise de l'activité à laquelle s'intéresse la collectivité des usagers du Port de Nantes.

Dès suggestions, en conséquence, ont été présentées par des délégations ouvrières, près de la Direction des Ports, au Ministère des Travaux Publics mais il serait préférable, par un vaste mouvement des collectivités locales, de faire du port de Nantes, le plus central par sa situation géographique, le plus réputé de l'Atlantique pour la production.

Pour cela, et pour activer la venue des navires dans le Port ; pour retrouver en un mot la clientèle, il faut assurer leur rotation, le plus activement possible.

En quoi faisant ? D'une seule manière... renouveler le matériel déshéant, ou transformer celui qui pourrait se moderniser.

Quai des Antilles. — Remplacer

les grues et activer la construction des magasins, pour que ceux-ci soient prêts, même avant les réparations terminées pour la livraison aux usagers de celui-ci.

Quai Videment. — N'en parlons pas, il n'est pas prêt d'être désaffecté, en raison des nombreuses réparations des navires qui s'y effectuent.

Quais rive droite : Fosse, Ernest-Renaud, Aiguillon, Saint-Louis. — Ils sont pour les deux tiers déjà maintenant disponibles, terre-pleins, magasins n'y manquent pas, on n'y attend plus que les lignes régulières qui fréquentaient autrefois l'Angleterre, les Pays-Bas, la Scandinavie et l'Allemagne aussi.

Les sucres, le riz : Ernest-Renaud, Aiguillon — et bientôt peut-être les bananes pour les Chargeurs réunis à Saint-Louis.

Roche-Maurice. — Un gros morceau — pour une Société charbonnière qui s'est occupée du bout du Port au mieux de ses intérêts, son installation en occupe un tiers, ses filiales un autre tiers et ce qui reste de l'autre peut tout de même rendre quelques services lorsque cette grosse firme n'exécute aucun travail de chargement ou de déchargement.

Chose inouïe !... Il s'est édifié une usine sur un quai public, en deuxième zone et des installations très importantes en deuxième, qui s'améliorent et se modernisent avec le temps d'occupation de ces lieux qui sont à la disposition particulière d'une seule maison, d'un seul usager !...

Le quai de Roche-Maurice avait été conçu — vu sa longueur très minime — pour des wagons à écartement de 3 m. 50 tournant sur des plaques pour leur évacuation sur des voies de deuxième zone, la disposition des appareils de traction était assez judicieuse, pour le temps, et sans établir des records, le travail s'effectuait assez normalement. La guerre a supprimé tout cela. Les wagons sont cosmopolites, d'origine française très peu, si bien que les plaques tournantes ne tournent plus, ne servant pas, il n'y a pas de réparations, pendant le jour vous évitez l'accident, mais la nuit vous n'y coupez pas en allant vous abîmer les jambes ou le « portrait » dans un trou qui se trouve comme par hasard, dans l'endroit précis où on ne peut passer alléurs.

Qu'attend-on pour les récupérer ces plaques tournantes... immobilisées ?...

Faisant allusion plus haut d'une modernisation d'outillage, appliquons ici pour les grues et les voies ferrées leur chargement, pour celle-ci — deux au lieu de trois — la possibilité de mettre des cabestans électriques entre ces deux voies, et la translation latérale sur portique de toutes les grues, par une modification assez importante, il est vrai, mais qui ne se révèle pas impossible, étant donné que nos ingénieurs résolvent des problèmes plus ardues que ceux exposés si succinctement et que nous ne croyons pas être utopiques.

Nous demandons instamment aussi, nous étant réservé pour en terminer, le quai le plus important, la mise à la disposition des usagers du quai Wilson.

C'est en effet sur ce quai que s'effectueraient les déchargements des pondéreux dans leur plus grande partie et dont les navires avec les minerais régionaux pourraient se procurer des frets de retour.

Ce quai est, et doit rester le plus moderne, son outillage puissant a contribué dans une large mesure, à une réputation amplement méritée de notre Port, avant la guerre.

Même en travaillant souvent avec beaucoup de difficultés, les dockers se sont surpassés, depuis la reprise de l'activité du Port. Il faut dans tous les domaines, et dans sa sphère d'activité propre, que chacun en fasse autant, les efforts intellectuels s'harmoniseront ainsi aux efforts physiques, pour le plus grand bien d'un Port qui voudrait retrouver son activité d'antan et même la dépasser !...

A. THOMAS.

Une Résolution

(Suite et Fin)

3° Ils ne sont pas les derniers à approuver le desserrement des contraintes lorsqu'elles deviennent inutiles. Mais ils mettent en garde l'opinion publique contre les effets d'un abandon prématuré des disciplines. C'est à cet abandon inconsidéré qu'est imputable, depuis la libération, la hausse rapide du coût de la vie.

De 1939 à 1944, l'indice des prix de détail à Paris n'était monté que de 108 à 235, soit une hausse moyenne de 21,4 % par an malgré la baisse de la production, l'arrêt des importations et les prélèvements de l'occupant.

De décembre 1944 à décembre 1946, cet indice est passé de 307 à 865 avec une hausse moyenne de 67,8 % par an.

Depuis la Libération, en effet, le Gouvernement a désorganisé les services chargés de la collecte ou de la répartition, il a rendu la liberté au prix de nombreux produits ; il a privé de moyens ses services de contrôle.

Les résultats sont là pour montrer les effets néfastes d'une politique démagogique dont les responsables, au premier chef, a été le Gouvernement provisoire de la République après la Libération. S'il avait proposé au pays l'effort de discipline économique et financière que celui-ci était prêt à accepter dans l'enthousiasme de la Libération, il est vraisemblable que les contraintes qui paraissent aujourd'hui intolérables eussent pu être desserrées.

Mais rétablir la liberté économique dans le désordre et dans la pénurie c'est vouer le pays au sort des nations de l'Europe Centrale ou de l'Italie. Ce n'est pas ainsi que l'on remettra sur pied une économie dont la régression ne date pas de la dernière guerre.

Il suffit de rappeler que, dans l'inventaire de la situation financière de la France — travail auquel tous les partis ont rendu hommage — le Ministre des Finances Schuman attribue principalement au relâchement prématuré des disciplines économiques les difficultés budgétaires. « Il n'est pas surprenant, ajoute-t-il, mais il n'en est pas moins frappant de constater que la suppression de la réglementation s'est chaque fois traduite par une montée sensible des prix, sans que pour aucun, l'on ait atteint un niveau d'équilibre relativement stable ».

4° — Les fonctionnaires du Contrôle Economique constatent avec étonnement que la campagne pour la liberté économique s'est développée avec rapidité depuis que la hausse des prix a été pratiquement enrayée, ce qui a permis à la monnaie nationale de retrouver une partie de sa valeur sur les places étrangères et au Gouvernement de maintenir une politique des salaires impossible sans politique des prix.

Ils se demandent si les promoteurs de cette campagne ne font pas de la hausse incessante des prix la condition de la prospérité de leurs affaires alors que ceux-ci prétendent, au mépris des expériences de ces dernières années que la liberté entraînera la baisse.

Ils mettent en garde les commerçants honnêtes. Les violences commises aujourd'hui contre les administrateurs publics riment de se retourner brutalement et rapidement contre ceux-là mêmes qui les ont déclenchées ou permises si la hausse vertigineuse des prix conduit le pays à une catastrophe économique, sociale et financière.

Elles ne peuvent d'ailleurs que rendre plus difficile la situation des masses sous-alimentées.

5° — Ceci dit, les fonctionnaires du Contrôle Economique ne sont que plus à l'aise pour reconnaître que la politique du Gouvernement a été trop longtemps incohérente, versatile et pusillanime. Mais ils sont las comme leurs camarades des Régies Financières dont ils sont issus, d'être les boucs émissaires des erreurs économiques ou fiscales du Gouvernement. Le pays doit savoir qu'ils ne participent pas à l'élaboration de la réglementation économique et qu'ils n'ont aucun pouvoir en matière de taxation des prix.

Depuis la Libération, ils demandent qu'on les utilise de façon plus rationnelle. Ils estiment que leur intervention n'est efficace que si elle se produit au stade de la production ou du commerce de gros.

Ils ont fait accepter une réforme qui devait entraîner progressivement la disparition de contrôles vexatoires et impuissants dans le commerce de détail.

Ils ont été les premiers à demander que la répression soit en totalité restituée aux tribunaux de droit commun et qu'elle n'atteigne que les véritables responsa-

bles du désordre économique. Ils sont opposés eux-mêmes aux sanctions administratives et aux brimades des petits commerçants.

Ils sont partisans d'une simplification des réglementations économiques de façon à les rendre plus accessibles à tous. Ils veulent être obligatoirement consultés avant la fixation des prix qui, pour être homologués, n'en sont bien souvent pas moins scandaleux.

Ils dénoncent, à ce propos, le scandale des prix prétendus licites plus grave à leur avis que le marché noir proprement dit.

Leur Administration dispose d'un corps d'excellents fonctionnaires formés, dans leurs services d'origine, au contact des disciplines fiscales et qui ont reçu, de surcroît, un solide enseignement technique et économique.

Même en période d'activité normale, l'Etat ne pourra se dispenser d'un Service d'information et d'enquêtes économiques.

Le retour à la liberté complète des échanges est une utopie. Pour ne prendre qu'un exemple, les producteurs agricoles, aujourd'hui si passionnément attachés à leur liberté, ne devraient pas oublier qu'ils ont été parmi les premiers dirigés lorsqu'ils ont contraint l'Etat à les protéger par l'Office du Blé, les lois sur l'arrachage des vignes ou une réglementation douanière draconienne.

6° — Les fonctionnaires du Contrôle Economique ont conscience d'avoir rempli tout leur devoir malgré l'hostilité d'une partie mal informée de l'opinion. Ils souhaitent que celle-ci ne soit pas plus longtemps abusée par une démagogie insensée.

C'est à l'appui des consommateurs, des ouvriers et des employés, qu'ils veulent voir leur autorité, mais non à la protection des garnements et à des gardes mobiles.

Ordre du jour voté par les travailleurs d'Indret et de La Montagne

Les travailleurs d'Indret et de La Montagne, réunis en meeting, à l'appel du Syndicat confédéré des Personnels civils de l'Etablissement d'Indret, salle du Café de la Paix, à La Montagne, le 1er mai 1947,

— la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs et son maintien par l'institution de l'échelle mobile des salaires ;
— le contrôle de l'embauchage et des licenciements ;
— La participation effective des travailleurs à la gestion des entreprises ;

— la collectivisation de toutes les industries clés.
— l'organisation du ravitaillement et de la répartition selon un système coopératif et syndicaliste ;

— le respect des libertés de conscience et d'expression ;
— une Paix durable et humaine pour tous les peuples, par l'internationalisation des ressources coloniales et minières.

Ils adressent leur salut fraternel à tous les travailleurs qui, dans le monde, luttent pour un idéal de fraternité, de liberté et de bien-être.

Adopté à l'unanimité.
La Montagne, le 1^{er} mai 1947.
Le Président de séance :
E. NICOLAS.

CAMARADES

Lisez et faites lire
« Le Réveil Syndicaliste »

A TOUS LES TRAVAILLEURS

(Suite et Fin)

On prélevait dans tous les ministères et il suffira de rappeler quelques têtes de chapitres des grands crédits de la 3^e République pour comprendre : Electrification des campagnes, Outillage national, Grands travaux, Lutte contre le chômage, etc...

On piochait partout, et lorsque cela ne suffisait pas, on prélevait même sur vos salaires : rappelez-vous les 10 % de Laval.

2° NOS SALAIRES.
Sur ce point surtout, arrêtez les bobards. Vous connaissez vos salaires.

Salaires horaires de base du manœuvre ordinaire à E.D.F. et G.D.F. : 27,04.

	Moût 1914	Sept. 1939	Avril 1947	Augmentations s. 1939	Augmentations s. 1914
Kilowatt éclairage	0,57	2,04	7,19	3,80	12,50
M3 de gaz	0,20	1,59	7,56	4,50	38
Charbon, la tonne s/parc	30	160	2.400	15	80
Pain, le kilo	0,30	3,10	12,80	4,10	42
Viande, bœuf 1 ^{re} qualité	1,60	18	240	13	140
Lait	0,27	1,80	11	6,10	40
Vin de table ordinaire	0,45	3,45	32	9,30	71
Sucre	0,80	3,50	37	10,50	46
Œufs, la douzaine	0,75	11,60	100	8,60	133
Beurre, le kilo	1,80	24,60	250	10	139
Pommes de terre	0,10	0,70	12	17	170

4° NOS EFFORTS.
a) Sur le plan national.

Production en 1938 : 18.400.000 kWh.

Production en 1946 : 23.500.000 kWh.

soit une augmentation de 36 % obtenue avec des installations désuètes et usagées et un effort de reconstruction dont nous pouvons citer quelques particularités qui

A noter que dans l'industrie et notamment dans la métallurgie, des primes de rendement s'ajoutent au salaire de base, alors que dans nos industries, cette prime n'existe pas et que nos salaires sont basés sur 208 heures, sans majoration au-dessus de 48 heures.

3° SUR LE PRIX DU COURANT ET DU GAZ.

L'électricité et le gaz sont des produits bon marché, le tableau ci-dessous vous le démontre clairement et tandis que le charbon est par rapport à 1939 au coefficient 14 et les prix de gros industriels aux coefficients 8 et 9, l'électricité n'est qu'au coefficient 3,8 et le gaz du coefficient 4,5.

	en 1938	en 1946
abonnés en H. T.	460	648
abonnés en B. T.	141.893	175.849
énergie vendue en Kwh	117.941.428	171.882.549
charbon brûlé en tonnes (rendement du charbon) (quantité pour fabriquer 1 Kwh)	65.000	106.000
	642 gr.	630 gr.

vous diront l'importance des travaux réalisés : réparation des barages de l'Aigle et du Kembs, achèvement de l'usine de Saint-Etienne de Cantalès, remise en route de l'usine de Bissorte, aménagement du Rhône, remise en service de milliers de kilomètres de lignes et de nombreuses centrales déjà désaffectées avant guerre.

b) Sur le plan local.

trouvées dans la même situation et n'auraient pas mieux fait.
Les Secrétaires des Syndicats confédérés,
Gaz : DURAND.
Electricité : DUMENIEU.
Electricité : BEAUSOLEIL.
Gaz : LEPAGE.

A ANCENIS

UN ORDRE DU JOUR

Les ouvriers, ouvrières, employés fonctionnaires et tous les travailleurs d'Ancenis, réunis salle des Halles à l'appel de l'Union Locale des Syndicats, et à l'appel national de leur grande C.G.T. Après avoir entendu les camarades Guéneau, secrétaire de l'Union Locale ; Gerignon, pour l'Union Départementale des syndicats, demandent que des sanctions soient prises contre tous les trafiquants du marché noir, que soient dépistés au plus vite tous les stocks, que soient diminués les marchés bénéficiaires, pour que la baisse du coût de la vie soit effectuée ;

Que soient octroyés des salaires normaux, basés sur la base du minimum vital et augmentés de prime à la production afin d'intensifier celle-ci et que son augmenta-

tion profite à l'ouvrier ;
Que les allocations familiales soient basées sur le salaire moyen réel en appliquant la loi du 21 mai 1946 ;

Que soient conclues au plus vite les conventions collectives et que soient mandatés pour la discussion de celles-ci les véritables représentants de la Classe ouvrière ;

Exigent que justice soit faite contre tous les collaborateurs, factieux qui luttent contre nos libertés et contre la République ;

Sont prêts à mettre tout en œuvre pour défendre les intérêts de la classe ouvrière, du peuple français, de la République, de la France.

Se séparent aux cris de : « Vive l'Union Locale des Syndicats Ouvriers d'Ancenis, Vive la C.G.T. ».

En réponse à un article tendancieux

Dans votre édition du mardi 22 avril dernier, Claudius Petit dans son article intitulé « Soyons Sérieux » a commis quelques inexactitudes au sujet du congé des Fonctionnaires, aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer la mise au point suivante :

« Dans un article intitulé : « Soyons sérieux » et inséré dans l'édition du mardi 22 avril dernier, M. Claudius Petit, parlant du congé des Fonctionnaires a écrit que le Conseil des Ministres, sur la proposition de M. Maurice Thorez, avait décidé d'accorder 3 semaines de congé aux Fonctionnaires, c'est-à-dire, d'accroître ce congé d'un tiers environ..., puis plus loin... que le Gouvernement accorde huit jours supplémentaires de repos aux Fonctionnaires et demande aux travailleurs du plus pénible et du plus noble des métiers d'accepter un « aménagement » désavantageux de leur congé (il s'agit des mineurs).

Sans mettre en doute la bonne foi de M. Claudius Petit, il est inadmissible de voir un représentant du peuple et qui plus est un président d'un groupe parlementaire écrire pareilles inexactitudes. En effet, depuis fort longtemps, les fonctionnaires jouissent d'un congé annuel de trois semaines.

Sous Vichy par décision du 27-1-44, ce congé avait été réduit à 15 jours, puis par décision n° 897 A du Ministère des Finances en date du 15-2-45, rétabli à 15 jours plus 1 jour supplémentaire par 5 années de service sans que le congé puisse dépasser 21 jours ouvrables, enfin le 26-4-1946, par décision n° 2869 A du même Ministère le congé était rétabli à 21 jours ouvrables pour les titulaires.

Donc, le Gouvernement en ac-

cordant 21 jours de congé aux Fonctionnaires n'a fait que confirmer les décisions antérieures.

Maintenant, si M. Claudius Petit avait pris connaissance du statut général des Fonctionnaires, il aurait vu qu'à l'article 92 il est dit : « Tout Fonctionnaire en activité a droit à un congé de 30 jours consécutifs pour une année de service fait ». Toutefois l'art. 158 du même statut prévoit : « L'application des dispositions de l'art. 92 du présent statut relative au congé annuel des fonctionnaires, est provisoirement suspendue ».

Ceci démontre donc que loin d'obtenir 8 jours de congé supplémentaires, les fonctionnaires n'obtiennent que 21 jours de congé et non 30 jours comme le prévoit l'art. 92 du statut.

Je ne pense pas que M. Claudius Petit, en écrivant son article, ait voulu opposer les ouvriers aux Fonctionnaires, mais il faut avouer qu'à la lecture, tout le laisse supposer.

Les ouvriers qui connaissent parfaitement la situation lamentable des petits et moyens fonctionnaires savent à quoi s'en tenir ; faisant partie comme eux de la masse des travailleurs, ils ne peuvent que se réjouir de les voir obtenir certains avantages et ceux-ci sont d'ailleurs bien maigres puisqu'ils ne s'agit que de trois semaines de congé.

Il serait souhaitable que nos parlementaires prennent un peu plus conscience de la situation inférieure qui est faite aux fonctionnaires ; les arguments ne manquent pas en faveur de ces salariés de l'Etat.

A. DENIAUD,
Secrétaire de la Fédération
des Finances.

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS

DE LA TOMBOLA DU 1^{er} MAI 1947

32.393	Chambre à coucher	33.965	33.713	34.958	34.293
47.582	Salle à manger	34.326	34.740	34.963	34.384
57.707	Poste de T.S.F.	35.925	35.342	35.966	35.920
52.723	Vélo	35.504	35.889	36.381	36.490
70.086	Couvre-pied	36.355	36.444	36.351	36.886
36.584	Table	37.575	37.581	37.903	37.029
60.546	Table	37.060	37.868	38.362	38.729
		38.484	38.863	38.472	39.615
		39.876	39.383	40.298	40.010
1.043	1.926	1.030	1.211	40.819	41.079
1.768	1.742	1.759	2.584	41.294	41.376
2.117	2.250	2.476	2.110	42.076	42.854
2.508	2.412	3.335	3.118	42.767	43.812
3.490	3.709	3.552	3.368	43.637	44.344
3.644	4.711	4.290	4.186	44.031	44.198
4.767	4.212	4.146	5.704	45.324	45.959
5.817	5.199	5.262	5.429	45.321	46.299
5.738	6.450	6.896	6.360	46.819	46.273
6.152	6.721	6.252	6.504	47.034	47.963
7.188	7.707	7.549	7.315	48.818	48.053
7.000	7.573	7.231	8.040	49.024	49.862
8.765	8.004	8.627	8.211	50.014	50.881
8.116	8.222	9.080	9.157	50.581	50.618
9.002	9.779	9.533	9.021	51.361	51.807
9.543	10.842	10.858	10.521	52.489	52.279
10.859	10.302	10.558	10.897	52.316	53.868
11.885	11.669	11.547	12.481	53.569	53.959
12.314	12.465	12.487	12.018	54.498	54.305
12.328	12.132	13.010	13.169	55.649	55.654
13.103	13.470	13.708	13.133	56.177	56.915
13.152	14.706	14.001	14.625	56.162	56.398
15.535	15.752	15.697	16.521	57.125	57.344
16.689	16.186	17.051	17.197	58.542	58.171
17.556	17.002	17.165	17.828	58.530	59.952
17.639	18.613	18.726	18.131	59.908	59.789
19.560	19.722	19.555	19.850	60.023	60.711
19.501	19.227	19.008	20.536	60.709	61.087
20.025	20.211	21.299	21.607	61.508	61.622
21.111	21.028	21.536	21.071	62.429	62.731
21.756	22.011	22.525	22.478	62.776	63.860
22.114	22.776	22.763	22.265	63.806	63.613
23.864	23.976	23.469	23.920	64.447	64.676
23.142	23.887	24.586	24.182	64.563	65.259
24.951	24.510	24.731	24.249	65.718	65.771
24.714	25.246	25.113	25.985	66.813	66.172
25.187	25.309	25.135	25.247	66.975	67.211
26.066	26.663	26.750	26.636	67.898	67.524
26.755	26.151	27.854	27.160	69.561	69.787
27.842	27.563	27.136	27.191	69.247	69.539
28.658	28.596	28.822	28.555	70.911	70.292
28.609	28.461	28.395	29.843	71.399	71.190
29.636	29.660	30.908	30.233	72.754	72.490
30.367	30.684	30.947	30.650	72.736	72.582
31.954	31.699	31.914	31.037	73.219	73.893
31.216	31.598	32.388	32.964	74.604	74.672
32.713	32.760	32.942	32.338	74.214	74.938
33.783	33.741	33.914	33.362	75.744	75.830

CHATEAUBRIANT

Les Manifestations du 1^{er} Mai

La rigueur soudaine de la température n'a pas empêché les ouvriers de Châteaubriant de se rendre assez nombreux à la traditionnelle manifestation du 1^{er} mai.

Deux grandes banderoles avec les formules du syndicalisme : « Tous pour un, un pour tous », et « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », décoraient la façade de l'Hôtel de Ville, au devant duquel on vendait le symbolique muguet.

Au 1^{er} étage, des responsables de l'Union Locale procédaient au pointage des cartes syndicales.

A 10 h. 15, Debray (des Cheminots) assisté de Poulain (Métallurgistes), et Autret (Instituteurs), ouvre la séance, et après avoir exprimé le regret que la salle ne soit pas pleine d'auditeurs, donne successivement la parole aux citoyens Morin, secrétaire de l'Union Locale de Châteaubriant et de la région, et Jacquet, de l'Union Départementale.

Morin évoquant les 1^{er} Mai d'antan, dit ce que signifie ce jour pour tous les travailleurs du monde entier. Il rappelle l'œuvre de la C. G. T. depuis la Libération, pour se réjouir des succès remportés, notamment lors du vote récent pour les élections aux caisses de la Sécurité Sociale ; mais il met en garde les ouvriers contre les menaces qui pèsent sur les avantages péniblement acquis et sur les libertés démocratiques, et leur demande de demeurer unis.

A son tour, Jacquet évoque les luttes glorieuses du passé et la situation présente.

La C. G. T. groupe la plus grande partie des travailleurs de notre pays et s'enorgueillit d'un nombre d'adhérents encore jamais atteint. Le succès total n'a pas encore couronné ses efforts.

Ses partisans ne sont pas des démagogues, partisans du « tout ou rien ». Mais il faut bien admettre qu'en contre-partie des gains réalisés, on assiste à un renforcement du capitalisme qui appelle à la vigilance.

A la Libération, la C. G. T. a su prendre d'écrasantes responsabilités, pour un vigoureux démarrage de notre production. Les ouvriers ont fait tout leur devoir, mais ils réclament leur juste part des fruits de leur travail, alors que trop souvent le bénéfice va aux industriels et aux spéculateurs. Obtenus l'an dernier ont été annihilés par une hausse au moins aussi élevée des prix, alors que le salaire n'entre souvent qu'en faible proportion dans le prix de revient.

Le Gouvernement consentit à adopter la base proposée par la C. G. T., mais pour 208 heures par mois et non 200, et n'y faisant entrer les primes de rendement.

En 1947, en raison de l'offensive gouvernementale pour la diminution du coût de la vie, les syndicats ont accepté d'en attendre le résultat ; mais si au 1^{er} juillet ce dernier s'avérait insuffisant, une nouvelle action s'imposerait pour révision générale des salaires et traitements.

Les Comités d'Entreprise ont certes obtenu de bons résultats, mais ils n'ont pas toujours été mis en mesure d'exercer un contrôle effectif sur les prix.

En ce qui concerne le ravitaillement, l'orateur critique la politique du blé pratiquée par le Gouvernement.

Il dénonce ensuite les manœuvres contre la C. G. T., la Démocratie et la République et fait appel à l'union de tous les travailleurs, leur demandant de se montrer dignes des milliers de martyrs tombés pour la Libération du Pays.

A mains levées, l'assistance adopte unanimement les deux ordres du jour ci-dessous.

L'ORDRE DU JOUR

EXIGE : La solution du problème général des salaires en mai 1947, conformément aux promesses gouvernementales.

Les primes à la production et au rendement qui restitueront aux travailleurs une part légitime du revenu des entreprises, dont la productivité est améliorée par leurs efforts communs.

Le relèvement à 84.000 francs du pancher de l'imposition sur le revenu.

La confiscation des stocks illicites, le châtiment des spéculateurs, la révision des prix, le retour au coefficient maximum 8 de 1939.

La suppression de tous les intermédiaires inutiles qui pèsent lourdement sur la production, et la simplification des circuits commerciaux.

La mise au travail des oisifs, parasites et trafiquants du marché noir, chaque homme valide de 18 à 55 ans, devant justifier d'un travail utile.

PROTESTE : Contre l'augmentation injustifiée du prix de la viande (40 fr. par kilo), alors que le gouvernement pratique la politique de baisse des prix.

Contre la diminution de la ration de pain, ceci étant fonction du prix élevé du porc.

Contre la pénurie du lait, due à la non-livraison des impositions de certains producteurs ; demande des sanctions énergiques contre ceux-ci qui sont connus de toute la population.

La C. G. T. appelle tous les Français des villes et des campagnes, épris de liberté, à former un barrage pour sauvegarder la paix et la République.

Ordre du Jour

de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail

1. — Pour les mutilés, le droit aux emplois réservés.

2. — La reconnaissance des enfants des victimes d'accidents mortels du travail, comme pupilles de la nation.

3. — L'assimilation complète des mutilés du travail avec les mutilés de guerre.

A l'issue du meeting, les auditeurs se constituèrent en cortège, derrière l'Harmonie Municipale, et les bannières des syndicats et allèrent déposer une très belle gerbe à la Sabière, en hommage aux militants syndicalistes qui y tombèrent glorieusement sous les balles hitlériennes.

L'après-midi, au Stade Municipal, les dirigeants de l'U. L. remirent la « Coupe du Travail », au vainqueur d'un tournoi de football organisé par l'A. L. C. C. et qui rassembla, compte tenu des regrettables conditions atmosphériques, une assez bonne galerie qui s'intéressa vivement aux matches très disputés.

Chez les Cheminots

Les Cheminots de Châteaubriant réunis en assemblée générale, salle des fêtes de la Mairie, après le dépôt d'une gerbe à la plaque commémorative de la gare, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'assassinat du secrétaire général de leur Fédération, fusillé par les nazis, rendent un fervent hommage au 1.644 cheminots tombés victimes de leur devoir et de leur patriotisme.

« Font entière confiance à leur Fédération pour faire aboutir leurs justes revendications en cours, notamment en ce qui concerne le reclassement et la revalorisation de notre fonction. »

« Se déclarent entièrement d'accord avec la position d'attente prise par le Conseil National extraordinaire de leur Fédération, pour le temps qui les séparent de l'application de leurs revendications. »

« Flétrissent les agitateurs ennemis de l'unité, qui cherchent à discréditer l'action entreprise par notre Fédération, essayant ainsi de porter atteinte à notre grand centre syndical. »

« Considèrent ces animateurs comme des agents ambitieux à la solde du patronat, pour l'obtention de sièges qu'ils ne peuvent arracher par leur action de militant. »

« Se déclarent décidés à soutenir de toutes leurs forces la politique de baisse entreprise par le Gouvernement, et s'engagent à dénoncer les récalcitrants qui veulent toujours continuer à spéculer sur la misère des classes laborieuses. »

« S'élèvent contre les agissements de certains commerçants qui ne cherchent qu'à jeter la perturbation parmi la population en agitant le spectre de la fermeture de leurs établissements. »

« Font un pressant appel aux Pouvoirs Publics pour l'amélioration du ravitaillement de Châteaubriant, et le classement de cette cité en deuxième catégorie. »

« Se séparent aux cris de Vive la Fédération des Cheminots ; Vive la C.G.T. ».

Dans le Livre

Le Syndicat du Livre s'est réuni en assemblée générale statutaire, le vendredi 28 mars, à 18 h. 30, au Café Chailleux, place des Terrasses. Tous les membres, sauf un, assistaient à la réunion.

Après avoir liquidé l'ordre du jour et entendu le rapport moral et financier du syndicat, adopte une augmentation de cotisation de 5 francs par trimestre et approuve à l'unanimité le rapport moral et financier.

En vertu des statuts on procède à l'élection du Bureau pour 1947.

Le camarade Bekaert, est réélu à l'unanimité pour la huitième année consécutive, comme secrétaire du syndicat. Les autres membres sortants du bureau sont également réélus à l'unanimité.

Le Directeur : F. RICOU
Impr. Ouvrière - Nantes.

Un ordre du jour des mineurs de Soulvache

Les Mineurs réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de Soulvache, après avoir entendu les exposés des camarades Chailloux, de la Fédération Régionale, Turel de la Fédération Nationale, et Debray de l'Union Locale des Syndicats ouvriers de Châteaubriant et de la région, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Font confiance à leur Fédération pour faire aboutir rapidement leurs revendications, en particulier le statut des mineurs et l'application du salaire minimum vital. »

« Ils se déclarent décidés à renforcer leurs forces syndicales dans une seule organisation, afin de mieux battre en brèche les visées patronales. »

« Font confiance à l'Union Locale qui œuvre au sein de la C.G.T. pour la défense de l'unité et la réalisation de toutes leurs revendications. »

« Dénonçant les manœuvres de certains individus, ennemis de la classe ouvrière, qui tendent à calomnier l'action entreprise par notre grande C.G.T., se déclarent décidés à resserrer plus que jamais les liens qui les unissent au sein de leur grande organisation contre toutes les forces qui oppriment les classes laborieuses. »

« Se déclarent unanimement décidés à faire aboutir la politique de baisse entreprise par le Gouvernement. »

« Se séparent aux cris de Vive la Fédération des Mineurs ; Vive la C.G.T. ».

Dans le Bâtiment de Nantes

SORTIE A SUCÉ

Tous les adhérents du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment du Bois et Parties Similaires et leurs familles sont invités à assister à la Sortie Pique-Nique que nous organisons, le dimanche 15 juin 1947, à Sucé, dont voici le programme :

8 h. : Départ du bateau, quasi de Versailles ; 9 h. : arrivée à Sucé ; 10 h. : Concours de pêche ouvert aux possesseurs d'une carte de société de pêche : 1^{er} prix, 500 fr. ; 2^e prix, 450 fr., etc. ; 11 h. : passage du poisson ; 11 h. 30 : apéritif musical ; 12 h. : Déjeuner champêtre ; 13 h. : visite des stands : prestidigitation, etc. ; 14 h. 30 : Concert donné par l'Amicale Jean-Jaurès (1^{re} partie) ; 15 h. 30 : distribution des prix du concours de pêche - attractions diverses : course en sac, concours du plus beau mollet, etc. ; 16 h. 30 : concert (2^e partie) ; 17 h. 45 : sauterie champêtre ; 19 h. 30 : départ de Sucé.

Buffet (vin, bière, limonade, sodas à volonté).

En raison du prix prohibitif du restaurant (200 fr., vin et pourboire en plus), nous invitons tous nos camarades à apporter leur panier.

Pour le concours de pêche, les engagements (20 fr. par engagé) sont reçus par les vendeurs de billets de transports et à la Bourse du Travail.

Chez les Métallos

Tous au Gavre le 20 juillet

L'Union départementale des syndicats de la métallurgie organise le dimanche 20 juillet une grande fête qui doit reprendre la tradition d'avant-guerre.

Cette fête qui se déroulera sur le terrain de la propriété du syndicat des métaux de Nantes, à Gavre, près de Blain, sera marquée par une course cycliste Nantes-Le Gavre, avec circuit comprenant 80 kilomètres, au cours de laquelle sera disputé le grand prix des métaux.

A la demande des syndicats de la Métallurgie, l'Union Départementale des Syndicats Confédérés a décidé d'inviter tous les syndicats à participer à ce rassemblement et à installer sur le lieu de la fête un stand de leur choix.

Nous pensons que tous les syndicats répondant à cet appel en organisant le transport de leurs adhérents et de leurs familles, qui seront certainement nombreux à ce rassemblement.

Cette fête sportive et artistique commencera le matin.

DEPART PAR CARS
Organisation d'un grand rallye-cycliste doté de plusieurs prix, partant de Nantes, de St-Nazaire, de Châteaubriant, d'Ancenis, de Bassin, de Couëron.

Nous demandons à tous les camarades de se faire inscrire rapidement pour le voyage par cars ou pour la participation au rallye-cycliste en s'adressant au syndicat de la Métallurgie de leur localité.

Les responsables d'organisations pourront obtenir tous renseignements aux mêmes endroits.

Nous faisons un appel particulièrement pressant aux jeunes pour cette fête qui sera placée sous le signe des récentes manifestations de la jeunesse.

Pierre GAUDIN.